

ARRÊTÉ N° 2023-072

**portant inscription sur la liste d'aptitude
pour l'accès au corps des officiers de port au titre de l'année 2024**

Le secrétaire d'Etat chargé de la mer,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2001-188 du 26 février 2001 modifié relatif au statut particulier des officiers de port ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTECT, MCTR et Mer en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2024 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir à la liste d'aptitude pour l'accès au corps des officiers de port est fixé à 1.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'agent dont le nom figure dans le tableau annexé au présent arrêté est inscrit à la liste d'aptitude pour l'accès au corps des officiers de port au titre de l'année 2024.

Article 2 :

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 19/12/2023

Pour le secrétaire d'Etat chargé de la mer et par délégation,

La sous-directrice des personnels d'encadrement et à statuts particuliers,

Annexe à l'arrêté n° 2023-072

Liste d'aptitude pour l'accès au *corps des officiers de port* au titre de l'année 2024

Civilité	Nom Prénom
M.	BONNEVAL Serge